

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 19 MAI 2017

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 17.504 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de soixante-quinze (75) Elèves **Assistants des Eaux et Forêts / Hommes** à former à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, session de 2016, sont déclarés admis en remplacement de candidats défaillants.

Ce sont :

ADMIS

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEP.	CNIB	DATE NAISS
1 ^{er}	TRAORE NISSIMANA CALEB	105106	B7881924	31/12/96
2 ^{ème}	OUEDRAOGO SOMBENABIN	005541	B7077817	31/12/90

Arrêté la présente liste à deux (02) admis.

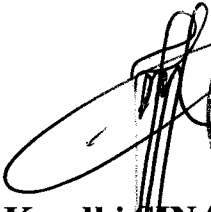

DEFAILLANTS

N° d'ordre	NOM ET PRENOM(S)	RECEP.	CNIB	DATE NAISS
1	OUEDRAOGO S. INNOCENT	154099	B7199874	24/08/93
2	DOLEBZANGA SOUMAILA	80841	B7527384	19/07/92

Arrêté la présente liste à deux (02) noms.

Les candidats déclarés admis sont invités à prendre attache avec l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National